

Contribution du Conseil Syndical National du SNETAP-FSU au débat sur la Refondation de l'École – Octobre 2012

Lors de la consultation nationale sur la Refondation de l'École, le CSN du Snetap-FSU avait contribué au débat en apportant sa vision de l'Enseignement Agricole Public et de son évolution.

Extraits

[...]le lycée de la réussite ne peut être l'affichage de l'individualisation systématique, à outrance, transférée à l'identique depuis la formation adulte dans la formation initiale et qui se résume trop souvent par une gestion comptable des sous services. Il est nécessaire de réaffirmer l'intérêt et toute la **valeur du groupe classe**, sa valeur éducative lorsque le groupe classe est adapté en nombre en fonction des objectifs des séances ou séquences par les nécessaires dédoublements ou travaux en groupe à effectifs réduits.

Le groupe classe doit être préservé même si parallèlement il faut favoriser le travail en petits groupes. C'est un élément structurant nécessaire au développement de l'esprit critique et d'analyse. Une confrontation au groupe suppose des apprentissages, des études et des travaux en classe. Il faut évidemment que ce groupe puisse être adapté lors d'apprentissages particuliers, et ainsi être dédoublé ou à effectifs réduits.

Par ailleurs, le lycée de la réussite pour tous ne peut se réduire à la seule adéquation emploi/formation territorialisée. Les savoirs ne sauraient se réduire à des compétences utilitaristes visant à une employabilité de court terme soumise à la conjoncture économique ce qui ne saurait se traduire par une massification de l'apprentissage, et au delà, constitue une entrave à la **démocratisation du savoir et à l'émancipation des individus**.

Pourtant ce lycée de la réussite pour tous, s'inscrit tout à fait dans son territoire. Il en est un acteur majeur. Par d'autres missions qui peuvent lui être assignés à l'image des 5 **missions de l'enseignement agricole public** (EAP), il est ouvert à la coopération internationale, participe au développement local et à l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes.

En ce sens, dans le lycée de la réussite pour tous, le renforcement de l'éducation artistique, culturelle et scientifique est nécessaire. L'**Education Socio-Culturelle** (ESC) présente dans les LEGTPA constitue une réponse originale et adaptée à ces enjeux (statut enseignant avec 2/3 d'enseignement et 1/3 d'animation en lien avec le foyer socio-culturel de l'établissement, les clubs élèves et l'animation des territoires).

En revanche, le lycée de la réussite, **ne peut être un espace dérégulé sous couvert d'autonomie et d'expérimentation**.

[...]
Les référentiels de formation doivent être construits et publiés dans leur totalité dans le cadre d'arrêtés nationaux (y compris les documents d'accompagnement ajoutés lors de la dernière réforme). Ils doivent être portés à consultation des équipes pédagogiques et débattus dans leur totalité par les Commissions Professionnelles Consultatives et les instances paritaires. Ils doivent être révisés régulièrement selon un calendrier dans le cadre de ces mêmes instances. Pour une adaptation aux évolutions, ils doivent inclure une éducation civique, sociale, citoyenne et à la sécurité. Ils doivent être définis en terme de contenus et de méthodologie (analyse systémique,

historique, multifactorielle,..). Si une adaptation régionale ou locale est parfois nécessaire, elle ne peut se faire qu'au travers de modules limités en nombre et spécifiques, avec des objectifs communs et une double validation par l'Inspection de l'Enseignement Agricole et par l'autorité académique (type MIL et/ou MAR).

De même, pour donner aux élèves, étudiants et apprentis les éléments pour une approche éthique de leurs métiers, la philosophie pourrait être utilement introduite dans les filières professionnelles et y trouver sa place.

Ces référentiels doivent se construire dans un cadre de développement durable. En cela ils doivent être élaborés en intégrant les modèles de l'économie sociale et solidaire comme alternative au modèle productiviste. Ils doivent également intégrer les notions d'empreinte carbone et environnemental. Ils doivent rechercher au développement de la capacité d'analyse et d'explication.

[...]

Tous les enfants et adolescents ont droit à un égal accès à l'éducation et la scolarisation. Ce droit engage tous les membres de la communauté éducative. La mise en oeuvre de ce droit impose un certain nombre d'obligations à l'État, en terme d'aménagement des parcours de scolarisation et d'aménagement des épreuves d'examens pour les élèves et étudiants en situation de handicap.

Les situations locales sont aujourd'hui trop diverses et remettent en cause le principe de l'égalité des chances : difficultés des familles pour obtenir ces aménagements, bénévolat imposé des agents pour assurer le secrétariat de candidats bénéficiant d'aménagement des épreuves, absence de formation des personnels éducatifs pour accompagner les élèves en situation de handicap ...

Le principe d'égalité des chances exige de l'ensemble des partenaires concernés par sa mise en place la mise en oeuvre de moyens matériels adaptés (accès à toutes les salles dans un établissement, encadrement spécifique, de garantir aux élèves et étudiants en situation de handicap la non discrimination et l'égalité républicaine.

[...]

En ce qui concerne le cursus scolaire des élèves, il est indispensable qu'existe un système qui permette à chacun d'évoluer, de changer, de filière, d'orientation sans être guidé, voire forcé par des parcours fléchés à l'avance qui ne prennent pas en compte les valeurs de sa famille (laïcité), ses possibilités financières (gratuité). Il est contraire aux missions de service public et à la Constitution d'obliger ainsi les familles à sortir de l'école de la République et à payer pour instruire leurs enfants.

Si certaines missions peuvent avoir évolué qui nécessiteraient par exemple de revoir le service des enseignants de 18h à 15h afin de prendre en compte les temps indispensables de concertation, aucune n'a disparu. (Et ce serait aussi une manière de «reconnaître» les personnels enseignants.). Les conditions d'accueil de l'élève doivent être cohérentes et doivent permettre de le reconnaître dans toutes les dimensions de sa personne : il n'a pas deux vies, l'une scolaire et l'autre extra-scolaire, l'une sous la responsabilité du conseil régional et l'autre sous celle de l'État, c'est pourquoi ces conditions d'accueil, d'encadrement, doivent être pensées dans l'unicité.

Avant de redéfinir les missions il faut d'abord assurer totalement la réussite des 5 missions et maintenir de réelles équipes éducatives au sein desquelles tous les personnels des établissements trouvent leur place et travaillent ensemble dans l'intérêt des élèves et étudiants.

Aujourd'hui, redéfinir les missions, c'est comprendre que celles-ci sont devenues plus nombreuses, la société étant devenue plus exigeante avec l'école.

